



Les régressions ne se négocient pas !

OUI au progrès du système actuel.

Niort le 26/12/2019

En 1956, quand Guy Mollet a instauré la vignette pour fournir un revenu minimum à toutes les personnes âgées de 65ans et plus, bon moi j'avais à peine 30ans et j'étais très fier de pouvoir venir en aide aux anciens.

En plus, Paul Ramadier, le ministre des affaires économiques, avait affirmé que ça serait une taxe temporaire, bah, il a duré 44ans le temporaire !

Pendant 44ans j'ai payé cette vignette ! alors merci

Surtout que les anciens n'en ont presque jamais vu la couleur, car au bout de trois ans, le premier ministre, Michel Debré, a annoncé que le produit de la vignette serait finalement acquis au budget de l'Etat, qui le reverserait au Fonds National de Solidarité. Enfin, en partie... Enfin en petite partie.....

Que les vieux se fassent dépouiller comme ça, ça a fait du foin, pendant toutes ces années. Mais ça n'a jamais rien changé.

Ensuite en 1991, quand ils ont créé la CSG, la Contribution Sociale Généralisée, pour financer la branche famille en remplacement des cotisations patronales d'allocations familiales, bon... sans râler, j'ai payé ! Surtout que ça ne devait durer que cinq ans.

Une contribution transitoire qu'ils disaient... et puis **1,1%, c'était supportable.**

Seulement vingt-sept ans plus tard, elle transite toujours la CSG !

Et elle a grimpé à 9,2% pour les salariés et 8.3% pour les retraités. Par étapes, bien sûr, c'est moins voyant.

En 1993, elle est passée de 1,1 à 2,4% pour alimenter en plus le Fond de Solidarité Vieillesse.

Y'avait pas déjà la vignette pour ça ? chuuuu... arrêtez d'être insolents.

En 1997, elle augmente encore pour financer, en plus, la branche maladie : on en est à 3,4%

En 1998, toujours pour la branche maladie, elle passe à 7.5%, etc...etc...

Bref, la protection sociale ne s'est pas redressée, et ce qui devait être temporaire est devenu... **un impôt de plus.**

Ah bah oui ! La CSG ça rapporte plus que l'impôt sur le revenu aujourd'hui. Si on vous demande combien vous payez d'impôts par an, vous savez le dire.

Mais si vous on demande combien vous payez de CSG, vous savez ?

Chez nous on disait : **C'est tout un art de plumer l'oie sans la faire crier.** Alors qu'il y aurait de quoi hurler.

Alors ils ont tout bien calculé, finalement pout tout éponger il fallait prolonger ... jusqu'au 31 janvier 2014.

Mais voila t'y pas qu'en 2004 le plan de redressement de la Sécurité Sociale concocté par Philippe Douste-Blazy annonce 50 milliards d'euros supplémentaires de dette à rembourser.

Alors, ils ont tout bien re-recalculé..., et ils ont vu que finalement, la trinité était la meilleure date pour arrêter la CRDS. Donc, on la paie toujours...

Et puis en 2004, Raffarin a inventé la **journée de solidarité**, vouée à l'autonomie des personnes âgées.

Moi, ça va, j'étais déjà à la retraite, mais vous, vous avez travaillé... sans être payés !

En 2013, une nouvelle taxe pour les retraités CASA, ça s'appelle : la Contribution Additionnelle de Solidarité à l'autonomie ; 0,3% sur les retraites, pensions d'invalidité, allocations de préretraite. C'est-à-dire qu'ils font payer les vieux pour que les vieux soient autonomes !

C'est pas du foutage de gueule, ça ?

Et on continue. En 2013, toujours M Jean Marc Ayrault nous gèle les retraites complémentaires...

Et comme ça ne s'arrête jamais, maintenant, parce que j'ai 1247€ de revenu par mois, j'ai une augmentation monstrueuse de la CSG : 25% d'augmentation !

Ah ben oui, on nous a dit 1,7%, mais c'est pas 1,7 % de ce qu'on payait, c'est le taux qui augmente de 1,7% ! Bref nous les vieux, on est passés de **6.6% à 8,3% de CSG**, ça nous fait 25% dans les dents qui nous reste.

Et maintenant, la cerise sur le pompon : on nous annonce que nos retraites vont être revalorisées de 0.3%. **Cinq fois moins** que l'augmentation dont on aurait dû bénéficier si le code de la sécurité sociale avait été simplement respecté, puisqu'il prévoit que les pensions soient revalorisées du montant de l'inflation moyenne sur l'année pour éviter toute dégradation du niveau de vie. Et l'inflation d'après l'Insee est de 1.6%.

Bruno Le Maire ose dire sur RTL : Mais ils ne seront pas perdants, leur pension de retraite continuera à être revalorisée. Il croit qu'on est tous gâteux ou quoi ?

Je n'ai que mon certificat d'étude, mais y'a pas besoin de sortir de Polytechnique pour comprendre qu'une hausse de 0,3% des pensions, quand les prix augmentent de 1,6%, revient à une baisse du pouvoir d'achat.

Mais comment peuvent-ils se retrouver encore avec 28% de retraités qui leur fassent confiance ??

Pour nous retraités, il nous faut :

- **Revalorisation des pensions de 300€.**
- **Salaire égal hommes/femmes (si les femmes étaient payées autant que les hommes il y aurait 6 milliards de plus dans les caisses de retraites).**
- **Pensions de réversion 50% du dernier salaire ou de la dernière pension du dernier vivant**
- **Suppression de la CSG .**
- **Retour des cotisations sociales pour tous soit 1 salaire = cotisations salarié et patron**
- **Cotisations sociales sur les dividendes et sur les participations aux bénéficiés**

Faites à vos enfants le plus beau des cadeaux défendez leur retraite à 60 ans et le reste

Allez manifester

Contre ce pouvoir de la banque et du MEDEF

Vous pouvez faire un don à : USR CGT 79 - 8 RUE Joseph Cugnot 79000 NIORT
L'intégralité sera reversée aux salariés en conflit avec le gouvernement et le MEDEF
Nous vous en remercions d'avance.

Les chèques sont plutôt bienvenus plus sympa pour les trésoriers merci.